

Section des formations et des diplômés

Rapport d'évaluation de l'École doctorale 377 « Environnement et société » Université de Corse

CONTEXTE

L'Université de Corse a connu une croissance rapide, encouragée la première décennie, pour atteindre un « seuil critique ». Elle compte 4 330 étudiants et 234 enseignants chercheurs et chercheurs, répartis dans un très large spectre disciplinaire. L'endogamie d'origine est en partie compensée par l'apport de 540 intervenants extérieurs.

La demande de renouvellement d'une accréditation d'une ED, agréée déjà deux fois, en 2000, puis en 2004, s'inscrit dans le cadre du développement de la recherche marquée par :

- une restructuration construite sur une logique de six projets pluridisciplinaires (les feux, la gestion de l'eau, les ressources naturelles, les énergies renouvelables, dynamiques territoriales, identités et cultures), qui tend à remplacer une logique d'équipes, parfois de taille trop modeste ;
- la reconnaissance de deux UMR par le CNRS. La première en SPI, déjà ancienne mais élargie, la seconde en SHS qui entrera en fonction en janvier 2008. Ces deux UMR englobent les six projets (quatre en SPI, deux en SHS). Il existe donc une bonne cohérence entre les objectifs de la politique scientifique et ces deux UMR.

La demande d'accréditation de l'ED intègre aussi, mais seulement partiellement, cette nouvelle logique.

CONSTATS

Le bilan quantitatif est relativement satisfaisant : ainsi, le nombre de doctorants encadrés (244 pour 84 HDR) est important pour une université de cette taille. De la même manière, le nombre de thèses encadrées par HDR est globalement équilibré (en moyenne 5 doctorants/HDR en SD et SDV et 10 doctorants/HDR en SHS), avec cependant quelques exceptions, notamment en droit et sciences économiques : on peut ainsi noter le cas remarquable d'un HDR qui encadre à lui seul 41 doctorants !

La durée des thèses semble conforme à la moyenne : 60 % des thèses sont soutenues en trois ou quatre ans, 20 % en quatre ou cinq ans et 20 % en plus de cinq ans. L'appréciation de ces chiffres doit naturellement se faire en prenant compte de la pluridisciplinarité de l'ED.

En revanche, le taux d'abandons semble élevé, mais n'est pas clairement fourni dans le dossier remis par l'ED.

Les bourses de la région, qui ne sont pas encore de véritables salaires, complètent un maigre contingent annuel d'allocations (8 en quatre ans, avec 2 abandons). Ainsi, l'université et ses laboratoires disposent d'un potentiel de 50 doctorants dotés d'une allocation et de 190 doctorants sans allocation. Les doctorants qui bénéficient d'une allocation de recherche travaillent dans des conditions matérielles qu'ils considèrent comme positives (bureaux partagés, équipements informatiques de bon niveau par exemple).

Le bilan qualitatif comporte des points positifs et quelques faiblesses, induites sans doute par une volonté initiale de faire nombre.

Parmi les points positifs, on peut souligner la sélection bien organisée des allocataires, recrutés parmi les majors de master, leur bonne intégration scientifique dans les équipes, comme en témoigne l'importance de leurs publications ou leur rôle dans les contrats internationaux de type InterReg. Les échanges avec des doctorants d'autres universités se font souvent dans le cadre de doctorales inter-régionales (Corse et PACA), très appréciées. De plus, les prolongations pour poursuivre une thèse après trois ans sont accordées suite à un examen bien cadré.

Les modules de formation proposés sont organisés autour de trois axes : des modules utiles au projet de thèse, des modules utiles au projet professionnel et des modules relatifs à la culture scientifique.

En revanche, quelques points négatifs sont à signaler : ainsi, le nombre de thèses soutenues reste faible (moins de 25 par an) par rapport au nombre de doctorants inscrits. Cette impression est renforcée par le fait que les thèses de gestion - soutenues dans le cadre d'équipes non parfaitement intégrées dans le dispositif des deux UMR et des six projets structurants pour l'université - représentent un fort pourcentage des thèses soutenues.

De plus, outre les cinquante boursiers et allocataires, les autres doctorants (environ 190) sont peu représentés et peu impliqués dans les équipes. Leur participation à l'École doctorale est plus volatile. Sans doute faut-il tenir compte d'un nombre élevé de doctorants salariés qui ont pour objectif principal d'acquérir une reconnaissance d'acquis professionnels. Mais d'autres pratiques gonflent aussi ce stock de doctorants peu productifs. Il serait dommageable pour l'image de marque de l'université que ce stock ne soit pas réduit.

Enfin, si le dossier fait apparaître un souci respectable de fournir aux doctorants des informations pour intégrer rapidement la vie professionnelle, la quarantaine de doctorants interrogés semble peu se soucier de débouchés autres que les débouchés académiques (recrutement du CNRS et des universités). Les doctorants semblent ignorer les ressources de grandes associations, telle l'association Grégory, et les emplois disponibles en entreprises. Une partie de cette méconnaissance est sans doute liée à la spécificité économique de la Corse.

PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS

- Les choix scientifiques proposés, avec la mise en place des six projets, vont dans la bonne direction et devraient assurer une amélioration de la qualité des recherches. Quelques progrès sont déjà bien perçus par les instances nationales, comme la part grandissante des demandes d'ANR placées sous l'autorité d'un laboratoire de l'université, ou le nombre non négligeable de PEDR qui encadrent les doctorants. Ces impacts positifs devraient se répercuter au niveau de l'ED et des doctorants.

- Il est important d'appliquer plus fermement les règlements concernant les taux d'encadrement des doctorants.

- Des exemples de coopération, parfois sous la forme de cotutelles, avec des directeurs d'autres universités, spécialistes reconnus des thèmes abordés par un jeune doctorant, sont cités et affichés dans le dossier de demande. Il conviendrait d'encourager cette pratique (on ne note que 8 cotutelles soutenues ou en cours), en prévoyant des financements à partir des contrats en cours.

- L'intégration des doctorants dans la recherche internationale est bien amorcée avec les pays méditerranéens (Italie notamment). Sur certaines thématiques (dynamiques territoriales, gestion de l'eau, incendies de forêts), les doctorants doivent aussi bénéficier d'échanges au-delà du périmètre méditerranéen, par exemple avec des équipes nord-européennes ou nord-américaines.

- De nombreuses propositions clairement affichées dans la demande, comme l'auto-évaluation ou la journée « 24 heures pour innover » doivent véritablement être mises en place.

- Le site Web devrait être réactualisé.

Enfin, le fonctionnement de l'ED doit être, en tous points, mis en conformité avec l'arrêté sur les études doctorales d'août 2006.

En conclusion, l'évaluation de l'ED 377 est positive, mais les efforts pour renforcer l'impact des doctorants actifs par rapport à celui des doctorants parfois méritants, mais peu impliqués dans l'ED doivent être significativement renforcés. Il conviendra par une sélection plus efficace, de réduire le nombre de doctorants peu insérés dans l'ED et de privilégier la qualité plutôt que de chercher un gonflement des effectifs inscrits en thèse.

Composition du comité de visite

Président :

Monsieur André DAUPHINÉ

Expert :

Monsieur Jean SUZANNE

Observateur AERES :

Madame Marie-Yvonne PERRIN



Corte le 8 novembre 2007

Réponse au document d'évaluation
de l'Ecole Doctorale n° 377 « Environnement et Société »

Intégration de la politique scientifique de l'Université dans l'Ecole Doctorale

Les thèses démarrées avant la mise en place des six projets structurants, et à fortiori avant la création de l'UMR LISA, sont les seules à ne pas être intégrées aujourd'hui complètement dans la politique scientifique de l'Université. En effet, toutes les allocations de bourses de ces dernières années ont été attribuées à des doctorants dont les thématiques de recherche s'inscrivaient dans l'un des six projets structurants. De la même manière, l'ensemble des néo-doctorants se retrouvent dans les 2 UMR, et leur projet de recherche est de fait naturellement intégré à l'un des six projets.

Nombre de thèses encadrées

La règle instituant le nombre de cinq doctorants maximum par HDR en Sciences et Techniques et de dix doctorants maximum par HDR en Sciences Humaines et Sociales n'a été adoptée que très récemment (Conseil Scientifique du 28 juin 2007), et n'est donc appliquée qu'à partir de l'année en cours. La situation de l'IAE qui n'appartient plus à une équipe reconnue est par ailleurs en cours de règlement, et les doctorants inscrits dans cette composante avant septembre 2007 seront réinscrits pour ordre dans l'UMR existante.

Le taux d'abandon

La fiabilité des données disponibles, en termes de complétude et de justesse, ne permet pas aujourd'hui de calculer automatiquement un taux d'abandon correct à partir des bases de la scolarité. Cependant, il ne peut en aucun cas être déduit de la proportion de thèses en cours par rapport au nombre de soutenances par année, étant donnée la forte part d'étudiants salariés (cf. *infra*) dont le déroulement de la thèse peut s'étendre sur de longues périodes.

Ce point est intégré au processus de fiabilisation des données engagé depuis un an, mais est encore dans sa phase de recueil et de vérification auprès des composantes pédagogiques. Les premiers résultats montrent cependant un taux assez faible d'abandon, de l'ordre de l'unité en Sciences et Techniques, d'une demi-douzaine en Droit et Sciences Economiques et d'une dizaine en FLLASH, le tout sur une période cinq ans.

Le financement des étudiants

S'il est vrai qu'en moyenne, sur les quatre années du contrat 2004/2008, un peu moins de 20% des doctorants bénéficient d'une allocation ou d'une bourse, plus de 50% des doctorants restants sont en fait salariés (70% à temps plein dont 20% dans l'enseignement, et 30% à temps partiel). La proportion d'étudiants ne bénéficiant d'aucun financement est donc de l'ordre de 30% en moyenne, ce qui correspond aux moyennes d'universités de même physionomie que l'Université de Corse.



Soutenances de thèses

Le nombre de soutenances de thèses est en augmentation en 2007, avec plus d'une trentaine de soutenances. La situation est très satisfaisante en Sciences et Techniques, mais est plus problématique dans le domaine SHS, où le nombre de doctorants salariés ou sans financement est beaucoup plus élevé.

Propositions de recommandations

Développer une véritable politique de qualité de recrutements de doctorants est l'un des principaux objectifs du contrat 2008-2011. Les objectifs opérationnels retenus pour ce faire sont notamment axés sur l'information et l'orientation des doctorants, et seront mis en œuvre en étroite collaboration avec les centres et équipes de recherche composant l'ED. Par ailleurs, le site Web vient d'être réactualisé, et sera désormais mis à jour régulièrement.

Veillez considérer que les propositions de recommandations du comité d'évaluation, dont une très large partie sont déjà prévues dans la demande d'accréditation, seront suivies d'effets dans un court délai.

Le Président de l'Université de Corse



Antoine AIELLO